

LES INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT DANS LES  
SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question n° 786—**M. Stevens:**

Les 31 mars 1968 et 1974 ainsi que le 30 septembre 1974, combien le gouvernement avait-il prêté ou investi dans les sociétés de la Couronne, y compris les agences ministérielles, les sociétés d'agence, les sociétés propriétaires ou tout autre genre d'entreprise d'intérêt public, quand et quelles étaient les dix sociétés ou entités les plus importantes dans lesquelles il avait investi ou auxquelles il avait prêté?

(Le document est déposé.)

LE MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE  
L'IMMIGRATION—LA TRADUCTION  
DES DOCUMENTS

Question n° 872—**M. McKenzie:**

1. Quels documents de tous genres (tels que tous les types de formulaires, dossiers et directives à l'intention du personnel, et autres) doivent être traduits en français, au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration?

2. A quelle date devra remonter la traduction des documents du Ministère?

3. Quand ces traductions devront-elles être terminées?

4. Combien a coûté la traduction de ces documents en 1973 et en 1974?

5. Combien coûtera la traduction de tous les documents, formulaires, papeterie et dossiers actuels dans le cadre de l'activité du Ministère?

6. Quel est le coût global supplémentaire et annuels de tous les nouveaux formulaires, papeterie et autres documents bilingues, par rapport à celui des mêmes fournitures unilingues?

(Le document est déposé.)

LE MINISTÈRE DES FINANCES—LA TRADUCTION  
DES DOCUMENTS

Question n° 1003—**M. McKenzie:**

1. Quels documents de tous genres (tels que tous les types de formulaires, dossiers et directives à l'intention du personnel, et autres) doivent être traduits en français, au ministère des Finances?

2. A quelle date devra remonter la traduction des documents du Ministère?

3. Quand ces traductions devront-elles être terminées?

4. Combien a coûté la traduction de ces documents en 1973 et en 1974?

5. Combien coûtera la traduction de tous les documents, formulaires, papeterie et dossiers actuels dans le cadre de l'activité du Ministère?

6. Quel est le coût global supplémentaire et annuel de tous les nouveaux formulaires, papeterie et autres documents, bilingues, par rapport à celui des mêmes fournitures unilingues?

(Le document est déposé.)

LE TRAFIC DES FAUX BILLETS DE BANQUE  
AU CANADA

Question n° 1024—**M. Caouette (Témiscamingue):**

Depuis 1960, a-t-on examiné des cas de contrefaçon de l'argent canadien et, dans l'affirmative, a) combien, b) quand, c) à quel montant s'élevait-elle dans chaque cas?

(Le document est déposé.)

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE—LE SERVICE DES  
AVOCATS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Question n° 1123—**M. MacKay:**

Quels avocats ont été au service du ministère de la Justice dans la province de Nouvelle-Écosse, du 1<sup>er</sup> janvier 1973 au 30 octobre 1974, et quelle a été leur rémunération?

(Le document est déposé.)

LE MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS—LE BUREAU  
RÉGIONAL DE MONCTON

Question n° 1144—**M. Jones:**

1. Combien d'employés travaillent actuellement dans le Bureau régional de Moncton du ministère des Communications?

Questions au Feuilleton

2. Quels sont leurs a) noms, b) postes, c) traitement, d) fonctions?

3. Combien détiennent un poste a) de surveillance, b) bilingue, c) unilingue français, d) unilingue anglais?

4. Combien d'employés ont été engagés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 jusqu'à ce jour et combien d'entre eux étaient unilingues anglais?

5. Combien de postes sont désignés bilingues?

6. Des pratiques discriminatoires existent-elles dans l'embauche d'employés pour ce bureau?

7. De combien de membres se compose le Comité sur les relations de travail de la région de l'Atlantique du ministère des Communications?

8. Combien de membres de ce Comité représentent a) la direction, b) les employés et de ce nombre, combien (i) sont bilingues (ii) sont unilingues anglais (iii) sont unilingues français et, dans chaque cas, pour quelles raisons?

9. Le choix des représentants de l'employeur au comité a-t-il comporté une pratique discriminatoire quelconque?

(Le document est déposé.)

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur j'invoque le Règlement. Je signale à la Chambre que l'on tend de plus en plus à transformer des questions en ordres de dépôt de documents sans même en donner la raison à la Chambre. Ces documents sont envoyés aux services des journaux et on n'en entend plus parler. Les questions visent souvent à renseigner les députés et le public en général mais elles ne figurent jamais au hansard.

Je vous signale, à vous, monsieur l'Orateur, et à la Chambre, que cette façon d'agir devrait se restreindre aux questions qui, pour des raisons de concision ou autres raisons obligatoires, doivent absolument être transformées en ordres de dépôt de documents. Tout secrétaire parlementaire désireux de recourir à cette méthode devrait en donner la raison.

**M. l'Orateur:** Le député de Winnipeg-Nord-Centre a la parole, au sujet de ce même rappel au Règlement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'appuie volontiers cette protestation.

**M. Cossitt:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de mes nombreuses questions restées sans réponse, dont quelques-unes avaient été inscrites au *Feuilleton* durant la dernière législature, les questions n° 25, 32 et 69, sur le grand nombre de voyages entrepris par le premier ministre, soit à titre personnel, soit pour ses vacances soit pour des fins politiques, aux frais des contribuables; les questions n° 447 et de 531 à 533 inclusivement, au sujet de Messieurs Ivan Head et Michael Pitfield, que leurs fonctions auprès du premier ministre ne doivent sûrement pas exempter de toute responsabilité envers le Parlement et enfin la question n° 1145 sur le mode de vie extravagant, luxueux et somptueux à Sussex Drive, aux dépens des contribuables. Le premier ministre doit sûrement être en mesure de faire connaître à la Chambre et aux Canadiens les dépenses publiques subies par le pays par suite de quelques-unes de ses activités et de celles de ses amis.

**M. Forrestall:** Monsieur l'Orateur j'invoque moi aussi le Règlement au sujet de questions inscrites depuis très longtemps au *Feuilleton*, quatre ou cinq en particulier, dont trois sont marquées d'un astérisque. Il n'y a vraiment pas de raison de ne pas y répondre. Ces questions remontent à la dernière législature et se rapportent au ministère de la Défense nationale. Sauf erreur, les fonctionnaires du ministère y ont répondu intérieurement, mais